

F I D E C A

05, AVENUE CARDE - BP. 1005 DAKAR RP / Ninea : 00 831132S3

Tel : (+221) 33 821 63 87 - 33 821 48 77 / Fax : (+221) 33 822 23 46

Email : fideca@fideca.sn

MINISTERE DES FINANCES & DU BUDGET



DIRECTION DE L'ORDONNANCEMENT DES DEPENSES PUBLIQUES (DODP)

PROGRAMME DE RELEVEMENT D'URGENCE ET DE RESILIENCE A SAINT-LOUIS (SERRP)

CREDIT N°6273-SN

RAPPORT D'AUDIT

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

F I D E C A

05, AVENUE CARDE - BP. 1005 DAKAR RP / Ninea : 00 831132S3

Tel : (+221) 33 821 63 87 - 33 821 48 77 / Fax : (+221) 33 822 23 46

Email : fideca@fideca.sn

Dakar, le 29 juin 2020

**A Monsieur le Directeur de l'Ordonnancement des
Dépenses publiques (DODP)**

Ministère des Finances et du Budget

8, Rue Docteur Guillet

Dakar/Sénégal

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Monsieur le Directeur,

En exécution de notre mission d'audit des comptes du Programme de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP), nous vous présentons notre rapport d'opinion sur :

- Les états financiers et les notes des états financiers du Programme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- La correcte évaluation et la réalité des indemnisations versées aux personnes affectées par le Programme ;
- L'utilisation du compte désigné, l'éligibilité et la justification des dépenses débitées dans ce compte ;
- La conformité ou les non conformités par rapport à l'Accord de crédit ;

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Programme SERRP. Ces états financiers comprennent :

- Les états financiers requis par le système comptable OHADA révisé ;
- Les notes explicatives sur les états financiers ;
- Un état des ressources (fonds reçus de l'IDA, fonds de contrepartie) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice 2019) ;
- Un état des transactions du compte désigné ;
- La liste des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du Programme en 2019 ;
- L'état de réconciliation des fonds reçus par le Programme en provenance de la Banque Mondiale d'une part et les fonds décaissés par la Banque Mondiale d'autre part.

A notre avis, les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019 joints au présent rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière du Programme à la fin de cet exercice, conformément au Système Comptable OHADA et aux obligations contractuelles de l'Accord de Crédit IDA N°6273-SN.

- FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Programme conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- INFORMATIONS AUTRES QUE LES ETATS FINANCIERS ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR

La responsabilité des autres informations incombe à l'Unité de Coordination du Projet. Les autres informations sont composées de :

- L'état des ressources (fonds reçus de l'IDA, fonds de contrepartie etc) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considéré) ;
- L'état des transactions du compte désigné ;
- L'état de réconciliation des fonds reçus par le Projet en provenance de la Banque Mondiale d'une part et les fonds décaissés par la Banque Mondiale d'autre part.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date de notre rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- RESPONSABILITE DE L'ORGANISME D'EXÉCUTION DU PROGRAMME (ADM)

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par l'Organisme d'Exécution du Programme représenté par l'Agence de Développement municipal (ADM). L'ADM est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à l'ADM d'évaluer la capacité du Programme à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, les informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'ADM a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'ADM.

- RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport.

II. PRINCIPALES FAIBLESSES DU CONTRÔLE INTERNE ET CAS DE NON-CONFORMITÉS AVEC LES TERMES DE L'ACCORD DE CRÉDIT, LOIS & REGLEMENTS

- Principales faiblesses du contrôle interne

Nous avons examiné les procédures administratives et comptables et le contrôle interne du Programme pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers.

Il ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler, notamment celles qui n'affectent pas de manière significative les états financiers de synthèse.

Au terme de notre mission, nous avons relevé des faiblesses affectant le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'exécution des activités du Programme. Ces faiblesses sont exposées dans le « Rapport sur le contrôle interne ».

- Cas de non-conformités avec les termes de l'Accord de crédit, les lois et règlements

Au terme de nos travaux, nous avons relevé :

- les cas de non-respect des termes de l'Accord de crédit ci-après :
 - La non tenue d'un compte dédié aux fonds de contrepartie ;
 - La non mobilisation de l'intégralité des fonds de contrepartie prévus à l'Accord de crédit.

Au titre de l'exercice 2019, un montant de 106 millions a été mobilisé contre 400 millions de F CFA prévus dans l'Accord de financement, soit un taux de mobilisation de 27%.

- Le non-respect du délai de deux mois pour le recrutement du personnel clé du Programme.
- Des cas de non-respect des procédures de passation de marchés publics, des lois et règlements en vigueur au Sénégal. Ces cas sont détaillés dans le « Rapport sur le contrôle interne ».

III. AUTRES OPINIONS PREVUES PAR LES TERMES DE REFERENCE

- L'utilisation du compte désigné, l'éligibilité et la justification des dépenses débitées de ces comptes.

Dans le cadre de l'audit des comptes du SERRP, il nous est demandé de vérifier :

- Le respect des règles de fonctionnement et l'utilisation rationnelle des Comptes Désignés,
- La conformité et l'éligibilité des dépenses ayant fait l'objet de retraits sur les Comptes Désignés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

A cet effet, nous avons procédé à la revue et au contrôle des opérations retracées dans les Comptes Désignés. Ces comptes présentent les soldes suivants au 31 décembre 2019 en F.CFA :

	Solde au 31/12/19
UBA Compte Projet – Compte n°301100003165	1 575 175 296
UBA Compte Désigné Indemnisation – Compte n°301100003484	304 271 500

En particulier, nous avons mis en œuvre les contrôles ci-après. Vérification de :

- La conformité de l'utilisation et du fonctionnement de ces Comptes au regard des dispositions de de l'Accord de crédit sur la période sous revue ;
- L'admissibilité des retraits de fonds effectués au cours de la période sous revue, de même que les soldes desdits comptes au 31 décembre 2019 au regard de l'Accord de crédit ;
- La situation financière des Comptes Désignés joints, en annexe, à la fin de la période close le 31 décembre 2019.

A notre avis, les états de justification du solde des Comptes Désignés sont suffisamment fiables pour justifier l'éligibilité des dépenses effectuées dans le cadre du Programme et les justifient effectivement conformément aux termes des dispositions de l'Accord de Crédit.

De même, les relevés de dépenses et les mouvements des Comptes Désignés qui nous ont été soumis ainsi que les procédures de contrôle interne et les procédures utilisées pour l'établissement de ces documents fournissent une base fiable pour justifier les demandes de retraits de fonds.

- **Correcte évaluation et réalité des indemnisations versées aux personnes affectées par le Programme**

Au titre de l'exercice 2019, nous n'avons pas relevé de paiements à des personnes impactées par le Programme à titre d'indemnisation.

Fait à Dakar, le 29 juin 2020

FIDECA
Marie Mbissine NGOM


Associée



SERRP

PROGRAMME DE RELEVEMENT D'URGENCE ET DE
RESILIENCE A SAINT-LOUIS (SERRP)

SOMMAIRE

ANNEXES

- ANNEXE **I**  Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers
- ANNEXE **II**  États financiers SYSCOHADA
- ANNEXE **III**  Notes explicatives sur les états financiers
- ANNEXE **IV**  Liste des actifs immobilisés acquis sur les fonds du Programme
- ANNEXE **V**  État des ressources (fonds reçus) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considéré)
- ANNEXE **VI**  État des comptes désignés
- ANNEXE **VI.1.1**  État de rapprochement bancaire du Projet SERRP
- ANNEXE **VI.1.1**  Relevés bancaires
- ANNEXE **VI.2.1**  Etat de rapprochement bancaire du compte désigné indemnisation
- ANNEXE **VI.2.1**  Relevés bancaires
- ANNEXE **VII**  Réconciliation des fonds reçus par le Projet en provenance de la Banque Mondiale d'une part, et les fonds décaissés par la Banque Mondiale d'autre part
- ANNEXE **VIII**  Lettre d'affirmation

ANNEXE I

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- Aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- Aux obligations spécifiques édictées sur les termes de référence de notre mission.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA ;
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de l'ADM portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par l'ADM lors de l'établissement des états financiers ;
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- Nous fournissons également à l'ADM une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la structure afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la structure. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à l'ADM ;
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de l'ADM, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ADM, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de pilotage du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la structure à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous obtenons des déclarations écrites de l'ADM confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE II

Etats financiers SYSCOHADA

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

REF	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/2019			EXERCICE AU 31/12/2018		REF	PASSIF	Note	EXERCICE AU 31/12/2019		EXERCICE AU 31/12/2018	
			BRUT	AMORT. et DEPREC.	NET	BRUT	NET				NET	NET		
										13	1 930 490 675		0	
											1 930 490 675		0	
											1 930 490 675		0	
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		1 555 041 313	0	1 555 041 313	0	DJ	Fournisseurs d'exploitation	17		34 561 106		0	
BH	Fournisseurs avances versées	17	1 296 987 034	0	1 296 987 034	0	DK	Dettes fiscales et sociales	18		12 048 743		0	
							DM	Autres dettes	19		1 449 708 332		0	
BI	Autres créances	8	258 054 279	0	258 054 279	0								
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 555 041 313	0	1 555 041 313	0	DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT			1 496 318 181		0	
BS	Banques, chèques postaux, caisses et assimilés	11	1 871 767 543	0	1 871 767 543	0								
BT	TOTAL TRESORERIE ACTIF		1 871 767 543	0	1 871 767 543	0								
BZ	TOTAL GENERAL		3 426 808 856	0	3 426 808 856	0	DZ	TOTAL GENERAL			3 426 808 856		0	
											0		0	

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE	EXERCICE
				AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
				NET	NET
TG	Subventions d'exploitation	+	21	523 463 401	0
RE	Autres achats	-	22	347 170 184	0
RH	Services extérieurs	-	24	82 475 565	0
RJ	Autres charges	-	26	74 400 791	0
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)			19 416 861	0
RK	Charges de personnel	-	27	19 671 269	0
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			-254 408	0
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)			-254 408	0
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)			-254 408	0
TO	Autres Produits HAO	+	30	254 408	0
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)			254 408	0
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			0	0

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

REF	LIBELLES	Note	2019	2018
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	0	
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		0	
FD	- Variation des créances		1 555 041 313	
FE	+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾		1 496 318 181	
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD-FE) : 58 723 132			
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	-58 723 132	0
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	0	0
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux		1 930 490 675	
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	1 930 490 675	0
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
ZE	Trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	0	0
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	1 930 490 675	0
XG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	1 871 767 543	0
XH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A) Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N = 1 871 767 543	H	1 871 767 543	0

(1) à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

NOTE 2 INFORMATIONS OBLIGATOIRES

A - DECLARATION DE CONFORMITE AU SYSCOHADA ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE
Les états financiers sont établies en conformité avec le Système comptable OHADA et l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière
B - REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les états financiers ont été confectionnés dans le respect des conventions, des postulats et des règles d'évaluation édictées par le SYSCOHADA et l'Acte Uniforme
C- DEROGATION AUX POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES
Respects de tous les postulats et conventions comptables sans aucune dérogation
D - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
Pas d'information complémentaires relatives aux autres états financiers

Commentaire :

- Mentionner les faits marquants de l'exercice après la déclaration de conformité

Seuls les éléments ayant une incidence comptable significatifs ou qui nuisent à la comparabilité des exercices doivent être mentionnés. Par exemple, le lancement d'un produit sur le marché, ou la perte du principal client de l'entité.

- Décrire les règles et méthodes utilisées pour l'établissement des états financiers et celles utilisées dans le cas de contrat pluri- exercices, de contrats de concession, de l'établissement de comptes intermédiaires, de fusion et opérations assimilées comme indiqué dans les opérations et problèmes spécifiques

NOTE 8
AUTRES CREANCES

Libellés	2019	2018	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Etat et Collectivités publiques	5 373 950	0				
Autres débiteurs divers	64 859 943	0				
TOTAL BRUT	70 233 893	0		0	0	0
TOTAL NET DE DEPRECIATIONS	70 233 893	0				

Commentaire:

- Le montant des débiteurs divers comprend :
- deux écritures qui ont été corrigées en 2020 pour un total de 56 769 799 FCFA
- le reliquat de 960 000 FCFA à justifier au 31/12/2019 sur la deuxième avance de fonds octroyé à l'ARD de Saint-Louis dans le cadre de l'appui à la gestion du Comité HAD HOC
- le chèque TRESOR N° 577544 de 6 026 093 FCFA visé par le TRESOR le 31/12/2019, concernant le paiement de la TVA pour compte du mois de décembre du PROGEP et qui a été remboursé en février 2020
- une différence de 300 FCFA entre le paiement de la cotisation de l'IPRES des mois de juillet à octobre à partir du TRESOR dans le cadre du PROGEP et le remboursement à la Banque Atlantique
- les charges comptabilisées d'avance au cours de l'exercice 2019 d'un montant de 1 104 351 FCFA. Elles concernent la part de 2020 des factures des primes d'assurances de Mouhamadou Daha Kane et son fils et celle de Emile Ndione DIOP.

NOTE 11
DISPONIBILITES

Libellés	2019	2018	Variation en %
Banques locales	1 870 437 647	0	
Autres établissement financiers	1 329 896	0	
TOTAL BRUT	1 871 767 543	0	
TOTAL NET DE DEPRECIATIONS	1 871 767 543	0	

Commentaire:

- La date de rapprochements des comptes bancaires est le 31/12/2019

NB : Banques et intérêts courus et Etablissement financiers intérêts courus figurent dans cette rubrique en négatif si le compte principal attaché est débiteur

NOTE 17
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

Libellés	2019	2018	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Fournisseurs dettes en compte (hors groupe)	34 561 106	0				
TOTAL FOURNISSEURS	34 561 106	0				
Fournisseurs, avances et acomptes (hors groupe)	1 296 987 034	0				
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS	1 296 987 034	0				

Commentaire:

il faut noter que les factures de Axa Assurances, représentant les primes d'assurance de Mouhamadou Daha KANE et de Emile Ndione DIOP, et la facture de Momar CISSE, représentant ses honoraires du mois de septembre 2019, ont bien été réglées en 2019 mais ils ont été préfinancés sur les fonds de l'ADM. Le remboursement par le Projet a été effectué en 2020

Aussi le solde du compte de Mouhamadou Daha KANE représente l'ensemble des retenues effectuées sur ses règlements dans le cadre de la partie qui lui revient de payer sur sa prime d'assurance 2019 - 2020

Sinon le reste des dettes fournisseurs ont été réglées durant le 1er trimestre de l'année 2020

En ce qui concerne les avances et acomptes, l'entreprise CSTP a remboursé plus que ce qu'il a reçu comme avance de démarrage dans le cadre de l'exécution de son contrat. Le trop remboursé lui a été restitué durant l'exercice 2020.

NOTE 18
DETTES FISCALES ET SOCIALES

Libellés	2019	2018	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Personnel congés à payer	1 910 739	0	1 910 739				
Caisse de sécurité sociale	30 240	0	30 240				
Caisse de retraite	561 600	0	561 600				
TOTAL DETTES SOCIALES	2 502 579	0					
Etat, impôts retenus à la source	3 115 216	0	3 115 216				
Etat, dettes diverses	6 430 948	0	6 430 948				
TOTAL DETTES FISCALES	9 546 164	0					
TOTAL DETTES SOCIALES ET FISCALES	12 048 743	0					

Commentaire:

Le montant des dettes sociales et fiscales portent sur les impôts et cotisations des 3 consultants recrutés à tant plein. En l'occurrence Mouhamadou Daha KANE spécialiste en suivi évaluation, Emile Ndione DIOP expert social et Momar CISSE Chauffeur

NOTE 19

AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A COURT TERME

Libellés	2019	2018	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Produits constatés d'avance	93 292 303	0	93 292 303				
TOTAL CREDITEURS DIVERS	93 292 303	0					
TOTAL AUTRES DETTES	93 292 303	0					

Commentaire:

Le montant des produits constatés d'avance représente le solde de la contre partie Etat qui n'a pas été utilisé en 2019

NOTE 21
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

Libellés	2019	2018	Variation en %
Subventions d'exploitation	523 463 401	0	
TOTAL : AUTRES PRODUITS	523 463 401	0	
TOTAL	523 463 401	0	

Commentaire:

Le montant de la subvention d'exploitation comporte aussi bien la subvention reçue de l'IDA que celle de la contrepartie de l'Etat

NOTE 22
ACHATS

Libellés	2019	2018	Variation en %
Fourniture de bureau	1 800 000	0	
Autres énergies	2 142 000	0	
Achats études, prestations de services, de travaux matériels et équipements	343 228 184	0	
TOTAL AUTRES ACHATS	347 170 184	0	

Commentaire:

NOTE 24
SERVICES EXTERIEURS

Libellés	2019	2018	Variation en %
Locations et charges locatives	247 800	0	
Entretien, réparations remises en état et maintenance	50 000	0	
Primes d'assurance	2 175 033	0	
Publicité, publications, relations publiques	17 180 892	0	
Frais bancaires	76 840	0	
Rémunérations d'intermédiaires et de conseils	62 745 000	0	
TOTAL	82 475 565	0	

Commentaire:

NOTE 26
AUTRES CHARGES

Libellés	2019	2018	Variation en %
Dons et mécénat	68 655 791	0	
Autres charges diverses	5 745 000	0	
TOTAL	74 400 791	0	

Commentaire:

Les bénéficiaires des différents appui constatés au cours de l'exercice sont principalement l'ADM dans le cadre de son fonctionnement et l'ARD de Saint-Louis pour le rôle qu'elle joue à Saint - Louis

NOTE 27A
CHARGES DE PERSONNEL

Libellés	2019	2018	Variation en %
Rémunérations directes versées au personnel national	19 671 269	0	
TOTAL	19 671 269	0	

Commentaire:

Ces charges de personnel portent sur les trois consultants recrutés à temps plien en 2019 par le Projet. Il s'agit de :

- Mouhamadou Daha KANE spécialiste en suivi évaluation
- Emile Ndione DIOP expert social
- Momar CISSE Chauffeur

Les deux derniers sont basés à Saint - Louis

NOTE 27B
EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

QUALIFICATIONS	EFFECTIF ET MASSE SALARIALE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE										
		Nationaux		Autres Etats de l'OHADA		Hors OHADA		TOTAL		Nationaux		Autres Etats de l'OHADA		Hors OHADA		TOTAL		
		M	F	M	F	M	F			M	F	M	F	M	F			
YA	1. Cadres supérieurs	2						2	17 597 305									17 597 305
YB	2. Techniciens supérieurs et cadres moyens							0										0
YC	3. Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés							0										0
YD	4. Employés, manœuvres, ouvriers, et apprentis	1						1	2 073 964									2 073 964
YE	TOTAL (1)	3	0	0	0	0	0	3	19 671 269	0	0	0	0	0	0	0	0	19 671 269
YF	Permanents	3																
YG	Saisonniers																	

2. Personnel extérieur									Facturation à l'entité	
YH	1. Cadres supérieurs							0		
YI	2. Techniciens supérieurs et cadres moyens							0		
YJ	3. Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés							0		
YK	4. Employés, manœuvres, ouvriers, et apprentis							0		
YL	TOTAL (2)	0	0							
YM	Permanents									
YN	Saisonniers									
YO	TOTAL (1 + 2)	3	0	0	0	0	0	3		

M : Masculin. F: Feminin

Commentaire:

✓ Faire un commentaire si nécessaire en cas de mouvement significatif du personnel

NOTE 30
AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO

Libellés	2019	2018	Variation en %
Produits HAO constatés (compte 841) à détailler(1) :	254 408	0	
TOTAL : AUTRES PRODUITS HAO	254 408	0	

Commentaire:

Ce montant représente des pénalités de retard appliqué sur le règlement de l'entreprise Office Choice suivant son contrat F-07/2019/ADM dans le cadre de fournitures d'équipements pour les experts du SERRP

NOTE 34
FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

(EN MILLIERS DE FRANCS)	2019	2018	Variation en %
ANALYSE DE L'ACTIVITE			
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION			
Valeur ajoutée	19 417	0	
Excédent brut d'exploitation (EBE)	-254	0	
Résultat d'exploitation	-254	0	
Résultat des activités ordinaires	-254	0	
Résultat hors activités ordinaires	254	0	
DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
Excédent brut d'exploitation	-254	0	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION	-254	0	
+ Produits HAO	254	0	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)	0	0	
- Distributions de dividendes opérées durant l'exercice	0	0	
= AUTOFINANCEMENT	0	0	
ANALYSE DE LA RENTABILITE			
Rentabilité économique = Résultat d'exploitation (a) /Capitaux propres + dettes financières*	-0,01%	#DIV/0!	
Rentabilité financière = Résultat net/Capitaux propres	0,00%	#DIV/0!	
ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE			
+ Capitaux propres et ressources assimilées	1 930 491	0	
= RESSOURCES STABLES	1 930 491	0	
= FONDS DE ROULEMENT (1)	1 930 491	0	
+ Actif circulant d'exploitation (b)	1 555 041	0	
- Passif circulant d'exploitation (b)	-1 496 318	0	
= BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (2)	58 723	0	
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4) = (2) + (3)	58 723	0	
TRESORERIE NETTE (5) = (1) - (4)	1 871 768	0	
CONTRÔLE : TRESORERIE NETTE = (TRESORERIE - ACTIF) - (TRESORERIE - PASSIF)	1 871 768	0	
ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	-58 723	0	
Flux de trésorerie des activités de financement	1 930 491	0	
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE	1 871 768	0	
ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET			
-Trésorerie actif	-1 871 768	0	
= ENDETTEMENT FINANCIER NET	-1 871 768	0	

a) Résultat d'exploitation après impôts théorique sur le bénéfice

b) Les écarts de conversion doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes concernées à leur valeur initiale
 dettes financières* : emprunts et dettes financières diverses + dettes de location acquisition

ANNEXE III

Notes explicatives sur les états financiers

SERRP**102120 DOTATION INITIAL PROJET****SOLDE : 1 930 490 675**

Le montant correspond au solde de chaque dépôt initial au 31/12/2019 reçu dans le cadre du SERRP aussi bien pour le compte des dépenses du PROJET que pour le compte de l'indemnisations des PAPS.

Son détail se présente comme suit :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						SERRP PAPS		
22/08/2019	010004	JRSF	080001	01	458200 - SEPA	AVANCE INITIALE SERRP PAPS		304 276 500
						Balance - SEPA		304 276 500
01/01/2019						SERRP PROJET		
02/01/2019	010168	OD	010089	01	458200 - SEPR	REGUL ECRIT AVCE INITIAL SERRP CS PROJET DU 07/11/2018		1 045 037 161
29/05/2019	010004	JRSF	050002	01	458210 - SEPR	DEPENSES JUSTIF NON DEMANDES EN RSBMT RSF 01 SERRP TRIM 01/2019	838 050	
25/11/2019	010010	JRSF	110006	01	458210 - SEPR	DEPENSES JUSTIF NON DEMANDE EN RBSMT RSF 03 SERRP TRIM 03/2019	211 584 289	
13/12/2019	010017	JRSF	120001	01	458210 - SEPR	DIFF DEM REAL - DEPENSES JUSTIFIEES RSF 02 SERRP TRIM 02/2019		793 599 353
						Total - SEPR	212 422 339	1 838 636 514
						Balance - SEPR		1 626 214 175
						BALANCE GENERAL		1 930 490 675

401100 FOURNISSEURS

SOLDE 34 561 106

Le solde correspond au montant de l'ensemble des factures reçues des fournisseurs durant l'exercice 2019 et non encore payées à la date du 31/12/2019. Son détail est le suivant :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contr e partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						AMATRANS		
24/12/2019	010011	ACHL	120089	01	605700	FA N°566642 REGUL ADM TEMP VEHICULES TTC-AMATRANS SARL		140 000
						Balance - AMAT		140 000
01/01/2019						ASSURCAR		
24/12/2019	010012	ACHL	120093	01	999999 9999	FA N°374/12/2019 LOCATION MINIBUS DS LE CADRE DU SERRP		247 800
						Balance - ASCA		247 800
01/01/2019						AXA ASSURANCES		
07/03/2019	010015	ACHL	030049	01	999999 9999	FACT 130 ASSURANCE MALADIE MAMADOU DAHA KANE 2019 - 2020 AXA		2 039 558
23/09/2019	010009	ACHL	090022	01	999999 9999	FACT 163 ASSURANCE MALADIE EMILE NDIONE DIOP PART 2019 - 2020		1 116 921
						Balance - AXA		3 156 479
01/01/2019						CAISSE DE SECURITE SOCIALE		
04/12/2019	010029	ACHL	120084	01	999999 9999	FA N°5 LOYER N°326 DEC LOCAUX ADM		750 000
						Balance - CSS		750 000
01/01/2019						MAMADOU DAHA KANE		
29/08/2019	010004	ACHL	080016	01	632400	REMB ASSURANCE MALADIE AOUT 2019 MAMADOU DAHA KANE		45 324
02/10/2019	010004	ACHL	100002	01	632400	REMB ASSURANCE MALADIE SEPT 2019 MAMADOU DAHA KANE		45 324
30/10/2019	010006	ACHL	100022	01	632400	REMB FRAIS ASSURANCE OCTO MAMADOU DAHA KANE		45 324
26/11/2019	010007	ACHL	110034	01	632400	REMB ASSURANCE MALADIE NOVEMBRE 2019 DAHA KANE		45 324
20/12/2019	010011	ACHL	120043	01	632400	REMBOURSEMENT FRAIS ASSURANCE DECEMBRE 2019 DAHA KANE		45 324
						Balance - DAHA		226 620
01/01/2019						KALIDOU KASSE		
16/12/2019	010007	ACHL	120092	01	627200	FA N°AS0407/2019 FOURNITURE CARTES DE VOEUX 2020-KALIDOU KASSE		450 000
						Balance - KKAS		450 000
01/01/2019						MASTER OFFICE		
30/12/2019	010031	ACHL	120083	01	999999 9999	FA N°FA00010599 MASTER OFFICE		2 198 538
						Balance - MAOF		2 198 538
01/01/2019						MOMAR CISSE		
30/09/2019	010024	ACHL	090070	01	632400	FACT SEPT 2019 MOMAR CISSE		345 000
						Balance - MOCISSE		345 000
01/01/2019						NDAR INFO		
25/12/2019	010001	ACHL	120085	01	627800	FA TRIM N°2 OCT-NOV-DEC DS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE SERRP		714 285
						Balance - NDARINFO		714 285
01/01/2019						OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT		

21/11/2019	010021	ACHL	110066	01	999999 9999	FA N°PF014708 OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT	21 798 234
						Balance - OLDE	21 798 234
01/01/2019						LE SOLEIL	
17/04/2019	010011	ACHL	040062	01	999999 9999	FA N°147532 AVIS DE PUBLICATION LE SOLEIL	305 030
06/05/2019	010008	ACHL	050060	01	999999 9999	FA N°147891 AVIS DE PUBLICATION LE SOLEIL	584 100
06/05/2019	010009	ACHL	050061	01	999999 9999	FA N°147892 AVIS DE PUBLICATION LE SOLEIL	584 100
08/05/2019	010019	ACHL	050063	01	999999 9999	FA N°148259 AVIS DE PUBLICATION LE SOLEIL	305 030
22/05/2019	010012	ACHL	050062	01	999999 9999	FA N°148138 AVIS DE PUBLICATION LE SOLEIL	796 500
18/07/2019	010016	ACHL	070081	01	999999 9999	FA N°149265 AVIS DE PUBLICATION LE SOLEIL	305 030
18/07/2019	010017	ACHL	070082	01	999999 9999	FA N°149266 AVIS DE PUBLICATION LE SOLEIL	305 030
19/07/2019	010007	ACHL	070083	01	999999 9999	FA N°149301 AVIS DE PUBLICATION LE SOLEIL	305 030
						Balance - SOLE	3 489 850
01/01/2019						SUD QUOTIDIEN	
19/09/2019	010013	ACHL	090068	01	999999 9999	FA N°0269/SQ/2019 SUD QUOTIDIEN PUBLICATION AVIS MANISTATION D'INTERET	289 100
08/10/2019	010016	ACHL	100073	01	999999 9999	FA N°0289/SQ/2019 SUD QUOTIDIEN PUBLICATION AVIS MANISTATION D'INTERET	177 000
05/12/2019	010018	ACHL	120091	01	999999 9999	FA N°0359/SQ/2019 SUD QUOTIDIEN PUBLICATION AVIS MANISTATION D'INTERET	289 100
20/12/2019	010018	ACHL	120090	01	999999 9999	FA N°0386/SQ/2019 SUD QUOTIDIEN PUBLICATION AVIS MANISTATION D'INTERET	289 100
						Balance - SUDQ	1 044 300
						BALANCE GENERAL	34 561 106

Il faut noter que les factures de AXA assurances, représentant les primes d'assurance de Mouhamadou Daha KANE et de Emile Ndione DIOP, et la facture de Momar CISSE, représentant ses honoraires du mois de septembre 2019, ont bien été réglées en 2019 mais ils ont été préfinancés sur les fonds de l'ADM. Le remboursement des fonds du projet SERRP vers l'ADM a été effectué en 2020.

Aussi le solde du compte de Mouhamadou Daha KANE représente l'ensemble des retenues effectués sur ses règlements dans le cadre de la partie qui lui revient de payer sur sa prime d'assurance 2019 – 2020.

Sinon le reste des factures en suspens ont été réglées durant le 1^{er} trimestre de l'année 2020.

409100 FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES

SOLDE : 1 296 987 034

Le solde correspond au montant de l'ensemble des avances et acomptes versés aux fournisseurs en 2019 et des reliquats sur avances versées. Son détail s'établit comme suit :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						CSTP		
28/05/2019	010004	UBAS	050003	01	521400	AVANCE DE DEMARAGE T-01/2019/ADM SERRP-CSTP	53 390 379	
11/06/2019	010010	ACHL	060015	01	605800	REMB AVANCE DEM-DC N°2 AMENAG RES DIV DU SITE DE REL PROV CSTP SA		43 694 746
11/06/2019	010011	ACHL	060018	01	605800	REMB AVANCE DEM - DC N°3 CONTRAT T-01/2019/ADM AMENAG RES DIV DU SITE DE REL PROV CSTP		10 695 633
						Balance - CSTP		1 000 000
01/01/2019						MS ASSOCIES		
04/07/2019	010001	UBAS	070001	01	521382	FA N°ADM-SERRP_001/2019 AVANCE DEM 10% MS ASSOCIES	25 098 000	
08/10/2019	010003	UBAS	100001	01	9999999 999	RET AV DEM FA SERRP_004/2019 - FACIL SOC DS LE CADR MISE EN OEUV SERRP MS ASSOCIES		1 882 350
17/12/2019	010030	UBAS	120024	01	401100 - MSAS	RET AVC DEM-FA N°ADM-SERRP_SERRP_005/2019 CONTRAT C-19/2018ADM MS ASSOCIES		1 882 350
31/12/2019	010030	UBAS	120030	01	401100 - MSAS	RET AVC DEM-FA N°ADM SERRP_006/2019 CONTRAT N°19/218/ADM MS & ASSOCIES		1 882 350
						Balance - MSAS	19 450 950	
01/01/2019						LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE		
27/11/2019	010003	BATQ	110009	01	521370	BC N°557/2019 REMISE EN ETAT VEH DK0176AS LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	405 155	
						Balance - SENA	405 155	
01/01/2019						UNOPS		
22/02/2019	010004	JPDI	020003	01	458700	PROJET ACCORD GVRNMT SENEGAL - UNOPS	1 278 130 929	
						Balance - UNOPS	1 278 130 929	
						BALANCE GENERALE	1 296 987 034	

L'entreprise CSTP a remboursé plus que ce qu'il a reçu comme avance de démarrage dans le cadre de l'exécution de son contrat. Le trop remboursé lui a été restitué durant l'exercice 2020.

428110 PERSONNEL DETTES PROVISIONNES SUR CONGES A PAYER

SOLDE 1 910 739

Le solde représente la provision des congés à payer aux agents du SERRP au 31/12/2019. Son détail est le suivant :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						MAMADOU DAHA KANE		
31/12/2019	010177	RATT	120051	01	661300	PROV CONGES A PAYER 2019 MAMADOU DAHA KANE		1 053 445
						Balance - DAHA		1 053 445
01/01/2019						EMILE NDIOME DIOP		
31/12/2019	010177	RATT	120051	01	661300	PROV CONGES A PAYER 2019 EMILE NDIONE DIOP		708 226
						Balance - EMILE		708 226
01/01/2019						MOMAR CISSE		
31/12/2019	010177	RATT	120051	01	661300	PROV CONGES A PAYER 2019 MOMAR CISSE		149 068
						Balance - MOCISSE		149 068
						BALANCE GENERAL		1 910 739

431100 CAISSE DE SECURITE SOCIALE

SOLDE : 30 240

Ce solde correspond à l'ensemble des cotisations de 2019 à la caisse de sécurité sociale non encore payées au 31/12/2019. Il s'agit des cotisations des mois de novembre et décembre des consultants Mouhamadou Daha KANE, Emile Ndione DIOP et Momar Cissé. Son détail est le suivant :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						CAISSE DE SECURITE SOCIALE		
31/12/2019	010155	OD	120075	01	664100	COTISATION CSS NOV ET DEC 2019 MAMADOU D KANE		10 080
31/12/2019	010156	OD	120076	01	664100	COTISATION CSS NOV ET DEC 2019 EMILE NDIONE DIOP		10 080
31/12/2019	010157	OD	120077	01	664100	COTISATION CSS NOV ET DEC 2019 MOMAR CISSE		10 080
						BALANCE GENERAL		30 240

431300 IPRES

SOLDE : 561 600

Ce solde correspond à l'ensemble des cotisations de 2019 à l'IPRES non encore payées au 31/12/2019. Il s'agit des cotisations des mois de novembre et décembre des consultants Mouhamadou Daha KANE, Emile Ndione DIOP et Momar Cissé. Son détail est le suivant :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						IPRES		
26/11/2019	010007	ACHL	110034	01	632400	IPRES FA N°010/19 HONO NOVEMBRE 2019 DAHA KANE		46 080
30/11/2019	010004	ACHL	110033	01	632400	IPRES SALAIRE NOVEMBRE 2019 MOMAR CISSE		20 160
30/11/2019	010005	ACHL	110035	01	632400	IPRES FA HONO NOV 2019 EMILE NDIONE		46 080
30/11/2019	010009	OD	110030	01	664100	IPRES PART PATRON NOV 2019 MOUHAMADOU D KANE		69 120
30/11/2019	010010	OD	110031	01	664100	IPRES PART PATRON NOV 2019 EMILE NDIONE DIOP		69 120
30/11/2019	010011	OD	110032	01	664100	IPRES PART PATRON NOV 2019 MOMAR CISSE		30 240
19/12/2019	010011	ACHL	120054	01	632400	IPRES FA HONO DEC 2019 EMILE NDIONE SPECIALISTE EN SUIVI EVALUATION		46 080
20/12/2019	010011	ACHL	120043	01	632400	IPRES FA N°014/19 HONO DECEMBRE 2019 DAHA KANE		46 080
28/12/2019	010002	ACHL	120055	01	632400	IPRES SALAIRE DECEMBRE 2019 MOMAR CISSE		20 160
31/12/2019	010170	OD	120082	01	664100	COTISATION IPRES PART PATR DEC 2019 EMILE NDIONE DIOP		69 120
31/12/2019	010171	OD	120083	01	664100	COTISATION IPRES PART PATR DEC 2019 MAMADOU DAHA KANE		69 120
31/12/2019	010172	OD	120084	01	664100	COTISATION IPRES PART PATR DEC 2019 MOMAR CISSE		30 240
						BALANCE GENERAL		561 600

447200 IMPÔTS RETENUES A LA SOURCE SUR SALAIRES

SOLDE : 3 113 216

Ce solde correspond à l'ensemble des impôts retenues sur les factures des consultants non encore payés au 31/12/2019. Il s'agit des impôts des mois de novembre et décembre des consultants Mouhamadou Daha KANE, Emile Ndione DIOP et Momar Cissé. Son détail est le suivant :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						IMPOTS SUR REMUNERATIONS AU PERSONNEL		
26/11/2019	010007	ACHL	110034	01	632400	IMPOT FA N°010/19 HONO NOVEMBRE 2019 DAHA KANE		643 532
30/11/2019	010004	ACHL	110033	01	632400	IMPOT SALAIRE NOVEMBRE 2019 MOMAR CISSE		82 044
30/11/2019	010005	ACHL	110035	01	632400	IMPOT FA HONO NOV 2019 EMILE NDIONE		831 032
19/12/2019	010011	ACHL	120054	01	632400	IMPOT FA HONO DEC 2019 EMILE NDIONE		831 032
20/12/2019	010011	ACHL	120043	01	632400	IMPOT FA N°014/19 HONO DECEMBRE 2019 DAHA KANE		643 532
28/12/2019	010002	ACHL	120055	01	632400	IMPOT SALAIRE DECEMBRE 2019 MOMAR CISSE		82 044
						BALANCE GENERAL		3 113 216

447210 IMPÔTS RETENUES A LA SOURCE SOMMES VERSEES AU TIERS

SOLDE : 2 000

Ce solde correspond à la retenue de 5% opérée sur la facture du 16/12/2019 de Fallou Mbacke GUEYE.

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						IMPOTS RETENUS A LA SOURCE		
24/12/2019	010002	BATQ	120051	01	401100 - FMGUEYE	RET 5% FA DU 16/12/2019 CONCEP ET IMP SUPPORT COM ATELIER SERRP-FALLOU MBACKE GUEYE		2 000
						Balance		2 000

449500 ETAT SUBV D'EXPL A RECEVOIR

SOLDE : 5 373 950

Ce solde correspond au montant de la subvention à recevoir sur les charges constatées et non encore décaissées au 31/12/2019 sur les fonds de contrepartie du SERRP. Le détail est comme suite :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						SERRP		
31/12/2019	010176	RATT	120050	01	718114	ETAT CTRE PARTIE SERRP SUBV A RECEV / FACT FOURNIS NON DEC EN 2019	5 371 950	
31/12/2019	010206	RATT	120065	01	718114	ETAT CTRE PARTIE SERRP SUBV A RECEV / RET. 5% SUR FRNS NON DEC EN 2019	2 000	
						Balance - SERRP	5 373 950	
						BALANCE GENERALE	5 373 950	

449502 ETAT SUBV D'EXPL RECUE EN AVCE

SOLDE : 6 430 948

Ce solde correspond au montant de la subvention constatée en avance sur les avances versées non encore justifiées au 31/12/2019 sur les fonds de contrepartie du SERRP. Le détail est comme suite :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						SERRP		
31/12/2019	010205	RATT	120064	01	718114	ETAT CTRE PARTIE SERRP RECUE EN AVCE / AVCE VERSEE AUX FRNS EN 2019		405 155
31/12/2019	010207	RATT	120066	01	477100	ETAT CTRE PARTIE SERRP SUBV RECUE EN AVCE / PREF NON REMB AU 31/12/2019		6 025 793
						Balance - SERRP		6 430 948
						BALANCE GENERALE		6 430 948

458600 BAILLEURS SUBV A RECEVOIR

SOLDE : 187 820 386

Ce solde correspond au montant de la subvention à recevoir sur les charges constatées et non encore décaissées au 31/12/2019 sur les fonds de l'IDA. Le détail est comme suite :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						SERRP PAPS		
31/12/2019	010166	RATT	120043	01	9999999999	SUBV A RECEV / DEPENSES JUSTIF PAPS RSF 04 SERRP TRIM 04/2019	5 000	
						Balance - SEPA	5 000	
01/01/2019						SERRP PROJET		
31/12/2019	010166	RATT	120043	01	9999999999	SUBV A RECEV / DEPENSES JUSTIF PROJET RSF 04 SERRP TRIM 04/2019	152 010 435	
31/12/2019	010167	RATT	120044	01	718500	SUBV A RECEV / FACT AXA ASSUANCES NON DEC AU 31/12/2019	3 156 479	
31/12/2019	010167	RATT	120044	01	718500	SUBV A RECEV / FACT CAISSE DE SECURITE SOCIALE NON DEC AU 31/12/2019	750 000	
31/12/2019	010167	RATT	120044	01	718500	SUBV A RECEV / FACT MAMADOU DAHA KANE NON DEC AU 31/12/2019	226 620	
31/12/2019	010167	RATT	120044	01	718500	SUBV A RECEV / FACT MASTER OFFICE NON DEC AU 31/12/2019	2 198 538	
31/12/2019	010167	RATT	120044	01	718500	SUBV A RECEV / FACT NDAR INFO NON DEC AU 31/12/2019	714 285	
31/12/2019	010167	RATT	120044	01	718500	SUBV A RECEV / FACT OUMOU LEADER NON DEC AU 31/12/2019	21 798 234	
31/12/2019	010167	RATT	120044	01	718500 - SEPR	SUBV A RECEV / FACT MOMAR CISSE NON DEC AU 31/12/2019	345 000	
31/12/2019	010168	RATT	120045	01	9999999999	SUBV A RECEV / AVCE DE DEM TROP REMB CSTP AU 31/12/2019	1 000 000	
31/12/2019	010169	RATT	120046	01	718500	SUBV A RECEV / COTISATIONS CSS SERRP NON DEC AU 31/12/2019	30 240	
31/12/2019	010169	RATT	120046	01	718500 - SEPR	SUBV A RECEV / COTISATIONS IPRES SERRP NON DEC AU 31/12/2019	561 600	
31/12/2019	010169	RATT	120046	01	718500 - SEPR	SUBV A RECEV / IMPÔTS RET. SRCE SERRP NON DEC AU 31/12/2019	3 113 216	
31/12/2019	010178	RATT	120052	01	718500	SUBV A RECEV / PROV CONGES A PAYER 2019 AGENTS SERRP	1 910 739	
						Balance - SEPR	187 815 386	
						BALANCE GENERALE	187 820 386	

458610 BAILLEURS SUBV RECUE EN AVCE

SOLDE : 1 356 416 029

Ce solde correspond au montant de la subvention constatée en avance sur les avances versées non encore justifiées au 31/12/2019 sur les fonds de l'IDA. Le détail est comme suite :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						SERRP PROJET		
31/12/2019	010168	RATT	120045	01	9999999999	SUBV RECU EN AVCE / AVCE VERSEE MS ASSOCIES AU 31/12/2019		19 450 950
31/12/2019	010168	RATT	120045	01	9999999999	SUBV RECU EN AVCE / AVCE VERSEE UNOPS AU 31/12/2019		1 278 130 929
31/12/2019	010173	RATT	120047	01	718500	SUBV RECU EN AVCE / ECRITURES A CORRIGER AU 31/12/2019		56 769 799
31/12/2019	010174	RATT	120048	01	718500	SUBV RECU EN AVCE / AVCES NON JUSTIFIEES AU 31/12/2019		960 000
31/12/2019	010175	RATT	120049	01	718500	SUBV RECU EN AVCE / CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31/12/2019		1 104 351
						Balance - SEPR		1 356 416 029
						BALANCE GENERALE		1 356 416 029

471000 COMPTE D'ATTENTE GENERAL

SOLDE : 56 769 799

Ce solde correspond aux deux écritures passer au 31/12/2019 mais à corriger en 2020. La correction été effectué en 2020.

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit
01/01/2019						COMPTE D'ATTENTE GENERAL	
31/12/2019	010007	UBAS	120001	01	521400	ECRITURE A CORRIGER SERRP CATEGORIE 20E	35 436 499
31/12/2019	010008	UBAS	120002	01	521400	ECRITURE A CORRIGER MS & ASSOCIES (Cabinet)	21 333 300
						BALANCE GENERALE	56 769 799

471190 DEPENSES A JUSTIFIER

SOLDE : 960 000

Ce solde est composé du reliquat à justifier au 31/12/2019 sur la deuxième avance de fonds octroyé à l'ARD de Saint – Louis dans le cadre de l'appui à la gestion du Comité HAD HOC. Sont détails se présente comme suit :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						AVANCES A JUSTIFIER		
09/12/2019	010012	UBAS	120012	01	521400	AVANCE PRISE EN CHARGE ACTIVITE COMITE AD HOC SERRP-ARD PARTENAIRES	4 647 500	
09/12/2019	010015	ACHL	120099	01	658800	PRISE EN CHARGE ACTIVITE COMITE AD HOC SERRP		3 687 500
						BALANCE GENERALE	960 000	

471280 PREFINANCEMENTS / REMBOURSEMENTS

SOLDE : 6 025 793

Ce solde correspond à la différence entre les fonds sortis du TRESOR pour être mis à la Banque Atlantique dans le cadre de la contrepartie de l'Etat. Les virements de fonds étant difficilement visé au TRESOR, les fonds de contrepartie de l'Etat dans le cadre du SERRP sont utilisés pour payer les impôts des autres projets par chèque TRESOR et ensuite rembourser par ces derniers au niveau de la Banque Atlantique.

C'est ainsi que le chèque N° 577544 de 6 026 093 visé par le TRESOR le 31/12/2019 et concernant le paiement de la TVA pour compte du mois de décembre du PROGEP a été rembourser en février 2020. Aussi, il y a eu une différence de 300 FCFA entre le paiement de la cotisation de l'IPRES des mois de juillet à octobre à partir du TRESOR dans le cadre du PROGEP et le remboursement à la Banque Atlantique. Le détail se présente comme suit :

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						PREFINANCEMENTS / REMBOURSEMENTS		
11/11/2019	010008	OD	110004	01	471191	CHQ N°577531 EN VISA-PREF COTISATION IPRES AGENT PROGEP JUILLET 2019	921 600	
11/11/2019	010010	OD	110006	01	471191	CHQ N°577534 EN VISA-COTISATION IPRES AGENT PROGEP AOUT 2019	1 036 800	
11/11/2019	010013	OD	110009	01	471191	CHQ N°577537 EN VISA-COTISATION IPRES AGENT PROGEP SEPTEMBRE 2019	1 016 697	
11/11/2019	010016	OD	110012	01	471191	CHQ N°577540-EN VISA-PREF COTISATION IPRES AGENT PROGEP OCTOBRE 2019	806 400	
11/11/2019	010026	OD	110036	01	471191	PREF TVA PR COMPTE DECEMBRE 2019	6 026 093	
12/12/2019	010011	BA TQ	120002	01	521370	REMB PYM IPRES DE JUIL A OCT 2019 AGENT PROGEP		3 781 797
						BALANCE GENERALE	6 025 793	

476 100 CHARGES COMPTABILISEES D'AVANCES

SOLDE : 1 104 351

Ce solde correspondant aux montants des charges comptabilisées d'avance au cours de l'exercice 2019. Elles concernent la part de 2020 des factures des primes d'assurance de Mouhamadou Daha KANE et son fils et celle de Emile Ndione DIOP.

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit
01/01/2019						AXA ASSURANCES	
31/12/2019	010163	RATT	120040	01	9999999999	CHRG CONST D'AVCE / FACT 130 ASSURANCE MALADIE DAHA KANE PART 2020	187 615
31/12/2019	010164	RATT	120041	01	9999999999	CHRG CONST D'AVCE / FACT 172 ASSURANCE MALADIE FILS DAHA PART 2020	80 571
31/12/2019	010165	RATT	120042	01	9999999999	CHRG CONST D'AVCE / FACT 163 ASS MALADIE EMILE NDIONE DIOP PART 2020	836 165
						Total - AXA	1 104 351
						BALANCE GENERALE	1 104 351

477100 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

SOLDE : 93 292 303

Ce solde correspondant au montant de la subvention reçue dans le cadre de la contrepartie de l'Etat non encore utilisée au 31/12/2019.

Date compta	N° ordre	JL	N° pièce	Site	Contre partie	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2019						PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
28/06/2019	010002	TRES	060034	01	532000	AVIS DE CREDIT N° 004495 SERRP		106 250 000
31/12/2019	010204	SUBV	120008	01	718114	ETAT CONTRE PARTIE SERRP DECAISSE EN 2019	6 931 904	
31/12/2019	010207	RATT	120066	01	449502 - SERRP	ETAT CTRE PARTIE SERRP SUBV RECU EN AVCE / PREF NON REMB AU 31/12/2019	6 025 793	
						Balance - 477100		93 292 303
						BALANCE GENERALE		93 292 303

ANNEXE IV

Liste des actifs immobilisés acquis sur les fonds du Programme



AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM) - SENEGAL
PROJET DE RELEVEMENT D'URGENCE ET DE RESILIENCE A SAINT - LOUIS (SERRP)
MATERIELS ET EQUIPEMENTS ACQUIS DANS LE CADRE DU SERRP ET MIS A LA DISPOSITION DES PARTENAIRES
EXERCICE 2019

DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	BENEFICIAIRE	REFERENCES DE LA FACTURE	DATE DE RECEPTION DU MATERIEL	N° CONTRAT	LIBELLE DU CONTRAT	FOURNISSEURS	MONTANT TOTAL DU CONTRAT	OBSERVATIONS
HP 15 LAPTOP	2	531 500	1 063 000	COMMUNE DE SAINT-LOUIS	Facture N° 372 du 20/06/2019	15/05/2019	F-02/2019/ADM	Appui logistique et informatique à l'ARD et à la Commune de Saint-Louis (Lot 1 : fourniture de matériels informatiques)	SRS INFORMATIQUE	10 643 600	
HP PROCESK	4	442 500	1 770 000								
IMPRIMANTE Multifonction couleur HP 7510 A3/A4	1	247 800	247 800								
SCANNER Plat CanonScan LIDE 220	1	212 400	212 400								
VIDEO PROJECTEUR EPSON serie TW EB-X	1	354 000	354 000								
SUPPORT VIDEO PROJECTEUR	1	94 400	94 400								
SAMASUNG J 4	20	106 200	2 124 000								
MACBOOK Pro 15 POUCES	1	1 416 000	1 416 000								
ORDINATEUR PORTABLE IMAC APPLE	1	1 357 000	1 357 000								
HP Multifonction MF SERIE 277 HP	2	354 000	708 000								
PHOTOCOPIEUR Multifonction CANON SERIE MF411 DW	1	354 000	354 000	ARD DE SAINT-LOUIS							
VIDEO PROJECTEUR EPSON serie TW EB-X	1	354 000	354 000								
APPAREIL PHOTO NUMERIQUE Canon ECS 7600	1	295 000	295 000								
GFS DE POCHE	2	59 000	118 000								
TABEAU DE PROJECTION MOBILE RAYONNAGE METALLIQUE DE RANGEMENT	10	112 100	1 121 000	COMMUNE (ADC) DE SAINT-LOUIS	Facture N° FA0003031 du 28/04/2019	15/04/2019	F-03/2019/ADM	Appui logistique et informatique à la Commune et à l'ARD de Saint-Louis (Lot 2 : fourniture de mobiliers de bureau)	MASTER OFFICE	4 389 600	
FAUTEUIL DE BUREAU	5	100 300	501 500								
TABE DE BUREAU	5	182 800	914 500								
BUREAU COMPLET	2	383 500	767 000								
ARMOIRE DE RANGEMENT	2	200 600	401 200	ARD DE SAINT-LOUIS							
CHaises VISITERUS	10	41 300	413 000								
IMPRIMANTE LASER MCHROME CANON MF411DW	1	342 200	342 200	EXPERTS DU PROJET BASES A L'ARD DE SAINT-LOUIS	Facture N° FAC39830 du 23/10/2019	25/10/2019	F-07/2019/ADM	Fourniture d'équipements pour les experts du SERRP	OFFICE CHOICE	2 544 080	
BUREAU COMPLET 1M80 * CAISSON * RETOUR * ANGLE * FAUTEUIL	3	365 800	1 097 400								
ARMOIRES DE RANGEMENT	3	153 400	460 200								
FAUTEUILS VISITEURS	6	29 600	177 600								
SPLIT HAIR 1.5	1	243 000	243 000								
FONTAINE A EAU HAIER	1	106 200	106 200								
MATELAS EN EPONGE	320	32 500	10 400 000	SINISTRES DE LA LANGUE DE BARBARIE RELOGES	Facture N° 00052019/DA du 05/08/2019	08/08/2019	F-17/2019/ADM	Acquisition d'équipements et de matériels ménagers destinés à l'appui aux sinistrés de la langue de barbarie relogés provisoirement dans le site de réinstallation de DIOUGOP dans le cadre du SERRP (LOT 1 : équipements ménagers)	AWMACA MULTISERVICES	12 320 000	
COUVERTURES	320	4 000	1 280 000	PROVISOIREMMENT DANS LE SITE DE REINSTALLATION DE DIOUGOP							
MCUSTICIAIRES	320	2 000	640 000								

ANNEXE V

Etat des ressources (fonds reçus) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considéré)

État des ressources (fonds reçus) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considéré)

2.1.2 Sources et utilisation des fonds (Crédit IDA 6273 – SE)

AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL - SENEGAL					
SOURCES ET UTILISATIONS DES FONDS (MODÈLE I)					
Modèle : 5					
Exercice 2019					
Trimestre terminant le 31/12/2019					
FRANC CFA (XOF)					
IDA SERRP					
Désignation	Trimestre		Cumulatif		Prévisions 6 mois
FONDS IDA SERRP	983 204 430		2 332 518 091		-608 265 932
FONDS IDA SERRP (PAIEMENTS DIRECTS)	-		1 278 130 929		0
CONTRE PARTIE ETAT			0		
Sous-Total Fonds Reçus par l'ADM	983 204 430		-	3 610 649 020	-608 265 932
Moins Dépenses Par Composante					
COMP 1 : REPONDRE AUX BESOIN IMMEDIAT DE LA POPULATION SINISTRE	5 046 225		1 583 691 286		431 217 884
COMP 2 : RELOGEMENT PLANIFIE DES POPULATIONS VIVANT DANS LES ZONES A PLUS HAUT RISQUE DE LA LANGUE DE BARBARIE	65 888 100		103 535 100		206 426 520
COMP 3 : RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION DE LA RESILIENCE URBAINE ET CÔTIÈRE	7 282 197		25 467 797		268 954 575
COMP 4 : COMPOSANTE POUR LA REPONSE D'URGENCE	0		0		0
COMP C : COORDINATION ET GESTION DU PROJET	73 798 913		119 479 597		263 610 329
Sous-Total Dépenses Par Composante		152 015 435	0	1 832 173 780	1 170 209 308
Evolution nette de l'encaisse		831 188 995	0	1 778 475 240	-1 778 475 240
Solde d'ouverture de l'encaisse					
UBA COMPTE DESIGNE IDA SERRP	643 009 745		1 474 203 740		1 474 203 740
UBA COMPTE DESIGNE INDEMNISATIONS PAPS	304 276 500		304 271 500		304 271 500
TRESOR	0		0		
BANQUE ATLANTIQUE	0		0		
Total de l'encaisse d'ouverture		947 286 245	0	1 778 475 240	1 778 475 240
Encaisse nette disponible		1 778 475 240	0	1 778 475 240	0
Solde de clôture de l'encaisse					
UBA COMPTE DESIGNE IDA SERRP	1 474 203 740		1 474 203 740		
UBA COMPTE DESIGNE INDEMNISATION PAPS	304 271 500		304 271 500		
TRESOR	0				
BANQUE ATLANTIQUE	0				
Solde total de clôture de l'encaisse		1 778 475 240		1 778 475 240	

ANNEXE VI

Etat des comptes désignés

Les prévisions de décaissement sur les six prochains mois s'élèvent à un montant de 1.170 milliards de FCFA.

Période du 1er octobre au 31 décembre 2019 (en FCFA) IDA SERRP		
	Mouvements	
Partie I		
1. Avances reçues		2 332 518 091
2. Dépenses éligibles antérieures		402 027 416
3. Différence Avances et Dépenses (1 - 2)		1 930 490 675
Partie II		
4. Solde au 1er octobre 2019		947 286 245
5. +/- ajustements		
6. +/- : Avances de la période	983 204 430	
7. (5 + 6)		983 204 430
8. (4 + 7)		1 930 490 675
9. Solde au 31 décembre 2019		1 778 475 240
10. +/- : Total ajustements	0	
11. +/- : Dépenses éligibles de la période	152 015 435	
12. (10 + 11)		152 015 435
13. (09 + 12)		1 930 490 675
14. Différence (08 - 13)		0
Partie III		
15. Dépenses budgétisées à payer par la BM		1 170 209 308
16. - : Solde après ajustements	1 778 475 240	
17. - : Paiements directs	0	
18. (16 + 17)		1 778 475 240
19. Besoin en trésorerie (15 - 18)		-608 265 932

ANNEXE VI.1.1.a

Etat de rapprochement bancaire du Projet SERRP

ADM - AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL - SENEGAL

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31/12/2019

COMPTE BANCAIRE 521400 (UBA CS SERRP)

Page 1/1

Ecritures non encore passées par la banque				Ecritures non encore passées par ADM - AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL - SENEGAL			
Date pièce	Libellé	Débit	Crédit	Date pièce	Libellé	Débit	Crédit
Solde relevé bancaire			1 575 175 296	Solde dans nos livres			1 474 203 740
05/11/2019	CHQ N°2405473 EL HADJI GAKOU EL	912 000					
20/11/2019	CHQ N°2405228 - CSS FA N°31-17 ET 71	13 232 578					
20/11/2019	CHQ N°2405227-FA N°FAC39960	2 289 672					
04/12/2019	CHQ N°2405231-FA N°02 RADIO RTS	428 571					
09/12/2019	VIREMENT N°004370 RESCOT NET	300 000					
17/12/2019	VIREMENT N°004562 MS & ASSOCIES	10 666 650					
20/12/2019	CQH N°2405232 AGENCE GENERAL	122 905					
24/12/2019	VIREMENT N°004671-EMILE NDIONE	1 551 092					
30/12/2019	CHQ N°2405234-FA N°19-10/48 RADIO	428 571					
31/12/2019	VIREMENT	35 436 499					
31/12/2019	MS & ASSOCIES (Cabinet)	21 333 300					
31/12/2019	VIREMENT N°004713-SALAIRE	345 000					
31/12/2019	VIREMENT N°004710 REMB PREF	1 752 300					
31/12/2019	VIREMENT N°004712 MS & ASSOCIES	10 666 650					
31/12/2019	VIREMENT N°004730-HONO DECEMBRE	1 505 768					
Sous-Total		100 971 556	1 575 175 296	Sous-Total		1 474 203 740	
Solde corrigé			1 474 203 740	Solde corrigé		1 474 203 740	
COMPTABLE		CHEF COMPTABLE		DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER			
							
Oulimata DIOP		Baba THIAM		IDRISSA CAMARA			

ANNEXE VI.1.1.b

Relevés bancaires

EXTRAIT DE COMPTE



Relevé d'identité bancaire				
Titulaire	PROJET SERRP			
Domiciliation	UBASN ALMADIE			
RIB	Banque	Agence	N° Compte	Clé
	25153	01301	301100003165	95
BIC	UNAFSND			

PROJET SERRP

18 RUE DU DOCTEUR GUILLET 18 RUE DU DOCTEUR GUILLET

Agence 01301-UBASN ALMADIE- Compte 301100003165 - XOF -

Date du relevé 07/01/2020

Pour la période du 01/12/2019 au 31/12/2019

Date	Instr.	Opération	Valeur	Débit	Crédit	Solde
		Solde au 30/11/2019				626 620 372,00
03/12/2019	2405477	RET CHQ 2405477 FAV GNOUMA DIABY	02/12/2019	✓ 1 011 050,00		625 609 322,00
03/12/2019	2405479	RET CHQ 2405479 FAV EL HADJI ALASSANE DIALLO	02/12/2019	✓ 458 625,00		625 150 697,00
04/12/2019	SALAIRE NOVEMBRE 19 DES	SALAIRE NOVEMBRE 19 DES AGENTS DU SERRP/SALAIRE NOVEMBRE 19 DES AGENTS	04/12/2019	✓ 345 000,00		624 805 697,00
04/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	04/12/2019	✓ 2 925,00		624 802 772,00
05/12/2019	RENUMERATION NOV	RENUMERATION NOV 19/RENUMERATION NOV 19	05/12/2019	✓ 800 000,00		624 002 772,00
05/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	05/12/2019	✓ 2 925,00		623 999 847,00
05/12/2019	RENUMERATION NOV	RENUMERATION NOV 19/RENUMERATION NOV 19	05/12/2019	✓ 705 768,00		623 294 079,00
05/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	05/12/2019	✓ 2 925,00		623 291 154,00
05/12/2019	02150586	CAISSE DE SECURITE SOCIALE/CAISSE DE SECURITE SOCIALE	05/12/2019	✓ 13 232 578,00		610 058 576,00
09/12/2019	RENUMERATION NOVEMBRE	RENUMERATION NOVEMBRE 2019/RENUMERATION NOVEMBRE 2019	09/12/2019	✓ 1 551 092,00		608 507 484,00
09/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	09/12/2019	✓ 2 925,00		608 504 559,00

1 / 3

Le présent relevé est réputé approuvé tant en ce qui concerne ses écritures que le solde indiqué, passé un délai de trente (30) jours sans réserve ni contestation de votre part.

UPFRSN2520000107

United Bank for Africa
Sénégal S.A.
BP : 11 476 Dakar Petavrin
Dakar - Sénégal

avec Conseil d'Administration au Capital de FCFA 15.000.000.000
RCCM: SN DKR 2008 B 9404, NINEA: 30092, Autorisation N° K 0153 F, Code SWIFT: UNAFSND
Siège social: Dakar Route des Almadies Zone 12 Lot D
Tél: (221) 33 859 51 00, Fax: (221) 33 820 60 10

EXC301744251562

Agence 01301-UBASN ALMADIE- Compte 301100003165 - XOF -

Date du relevé 07/01/2020

Pour la période du 01/12/2019 au 31/12/2019

Date	Instr.	Opération	Valeur	Débit	Crédit	Solde
11/12/2019	RGLMT PRISE EN CHARGES DES ACT	RGLMT PRISE EN CHARGES DES ACTIVITES DU SERRP/RGLMT PRISE EN CHARGES DES ACT	11/12/2019	✓ 4 647 500,00		603 857 059,00
11/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	11/12/2019	✓ 2 925,00		603 854 134,00
11/12/2019	RGLMT FACT N 396 RELATIVE A L	RGLMT FACT N 396 RELATIVE A L RESTAURATION 041219/RGLMT FACT N 396 RELATIVE A L	11/12/2019	✓ 300 000,00		603 554 134,00
11/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	11/12/2019	✓ 2 925,00		603 551 209,00
12/12/2019	02405229	MASTER OFFICE SA/MASTER OFFICE SA	12/12/2019	4 389 600,00		599 161 609,00
12/12/2019		REJET VIRT FAV RESCONET MOTIF CPTTE ERRONE	12/12/2019		✓ 300 000,00	599 461 609,00
13/12/2019	RGT FACT SOLDE NR FT191651	RGT FACT SOLDE NR FT191651/RGT FACT SOLDE NR FT191651	13/12/2019	✓ 922 250,00		598 539 359,00
13/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	13/12/2019	✓ 2 925,00		598 536 434,00
13/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	13/12/2019	✓ 2 925,00		598 533 509,00
13/12/2019	REMB PREF RGT FACT 50PCT ATE E	REMB PREF RGT FACT 50PCT ATE ELAB PTBA 20 SERRP/REMB PREF RGT FACT 50PCT ATE E	13/12/2019	✓ 4 576 250,00		593 957 259,00
13/12/2019	REV PREF IMPOT SUR REM SERRP	REV PREF IMPOT SUR REM SERRP SEPT ET OCT 19/REV PREF IMPOT SUR REM SERRP S	13/12/2019	✓ 1 984 043,00		591 973 216,00
13/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	13/12/2019	✓ 2 925,00		591 970 291,00
13/12/2019	REV PREF CSS SUR REM SERRP	REV PREF CSS SUR REM SERRP SEPT ET OCT 19/REV PREF CSS SUR REM SERRP SEP	13/12/2019	✓ 25 200,00		591 945 091,00
13/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	13/12/2019	✓ 2 925,00		591 942 166,00
13/12/2019	REV PREF IPRES SUR REN SERRP	REV PREF IPRES SUR REN SERRP SEPT ET OCT/REV PREF IPRES SUR REN SERRP S	13/12/2019	✓ 446 400,00		591 495 766,00
13/12/2019	FRAIS/VIREMENT	FRAIS/VIREMENT/FRAIS/VIREMENT	13/12/2019	✓ 2 925,00		591 492 841,00

2 / 3

Le présent relevé est réputé approuvé tant en ce qui concerne ses écritures que le solde indiqué, passé un délai de trente (30) jours sans réserve ni contestation de votre part.

UPHSHU2550200107

United Bank for Africa
Sénégal S.A.
BP : 11 476 Dakar Petavrin
Dakar - Sénégal

avec Conseil d'Administration au Capital de FCFA 15.000.000.000
RCCM: SN DKR 2008 B 9404, NINEA: 30092, Autorisation N° K 0153 F, Code SWIFT: UNAFSND
Siège social: Dakar Route des Almadies Zone 12 Lot D
Tél: (221) 33 859 51 00. Fax: (221) 33 820 60 10

EXC302715091774

Agence 01301-UBASN ALMADIE- Compte 301100003165 - XOF -

Date du relevé 07/01/2020

Pour la période du 01/12/2019 au 31/12/2019

Date	Instr.	Opération	Valeur	Débit	Crédit	Solde
13/12/2019		Z002019D4156-1 : IDA 62730 DA 02 ADM SERRP/Z002019D4156-1/SNRTG- 19-	13/12/2019		✓ 983 204 430,00	1 574 697 271,00
17/12/2019		DEPOT ESP PAR GNOUMA DIABY : DEPOT ESP PAR GNOUMA DIABY	18/12/2019		✓ 36 125,00	1 574 733 396,00
17/12/2019		Droit de Timbre	17/12/2019	✓ 200,00		1 574 733 196,00
17/12/2019		Droit de Timbre	17/12/2019	✓ 200,00		1 574 732 996,00
17/12/2019		DEPOT ESP PAR GNOUMA DIABY : DEPOT ESP PAR GNOUMA DIABY	18/12/2019		✓ 314 350,00	1 575 047 346,00
30/12/2019		VERS ESP PAR EL HADJI AMADOU NDIAYE	30/12/2019		✓ 128 150,00	1 575 175 496,00
30/12/2019		Droit de Timbre	30/12/2019	200,00		1 575 175 296,00
		Total des mouvements		35 428 131,00	983 983 055,00	0,00
		Solde au 31/12/2019				1 575 175 296,00

3 / 3

Le présent relevé est réputé approuvé tant en ce qui concerne ses écritures que le solde indiqué, passé un délai de trente (30) jours sans réserve ni contestation de votre part.

United Bank for Africa
Sénégal S.A.
BP : 11 476 Dakar Petavin
Dakar - Sénégal

avec Conseil d'Administration au Capital de FCFA 15.000.000.000
RCCM: SN DKR 2008 B 9404, NINEA: 30092, Autorisation N° K 0153 F, Code SWIFT: UNAFSND
Siège social: Dakar Route des Almadies Zone 12 Lot D
Tél: (221) 33 859 51 00, Fax: (221) 33 820 60 10

LUPHSNEZ520200107

EXC:0271569799

ANNEXE VI.2.1.a

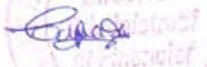
Etat de rapprochement bancaire du compte désigné indemnisation

ADM - AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL - SENEGAL

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31/12/2019
 COMPTE BANCAIRE 521410 (UBA INDEMNISATION PAPS SERRP)

Page 1/1

Ecritures non encore passées par la banque				Ecritures non encore passées par ADM - AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL - SENEGAL			
Date pièce	Libellé	Débit	Crédit	Date pièce	Libellé	Débit	Crédit
	Solde relevé bancaire		304 271 500		Solde dans nos livres	304 271 500	

Sous-Total		304 271 500	Sous-Total	304 271 500
Solde corrigé		304 271 500	Solde corrigé	304 271 500
COMPTABLE	CHEF COMPTABLE		DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
				
Ouimata DIOP	Baba THIAM		IDRISSA CAMARA	

ANNEXE VI.2.1.b

Relevés bancaires

EXTRAIT DE COMPTE



Relevé d'identité bancaire				
Titulaire	COMPTE DESIGNNE/INDEMNISATIONS PAP			
Domiciliation	UBASN ALMADIE			
RIB	Banque	Agence	N° Compte	Clé
	25153	01301	301100003484	11
BIC	UNAFSND			

COMPTE DESIGNNE/INDEMNISATIONS PAP PROJET SERRP -B

5 AVENUE CARDE IMMEUBLE CARDE 3 ETAGE 5 AVENUE C

Agence 01301-UBASN ALMADIE- Compte 301100003484 - XOF -

Date du relevé 14/01/2020

Pour la période du 01/12/2019 au 31/12/2019

Date	Instr.	Opération	Valeur	Débit	Crédit	Solde
		Solde au 30/11/2019				304 271 500,00
		Total des mouvements				0,00
		Solde au 31/12/2019				304 271 500,00

1 / 1

Le présent relevé est réputé approuvé tant en ce qui concerne ses écritures que le solde indiqué, passé un délai de trente (30) jours sans réserve ni contestation de votre part.

UNAFSND255020014

United Bank for Africa
Sénégal S.A.
BP : 11 476 Dakar Petavin
Dakar - Sénégal

avec Conseil d'Administration au Capital de FCFA 15.000.000.000
RCCM: SN DKR 2008 B 9404, NINEA: 30092, Autorisation N° K 01 53 F, Code SWIFT: UNAFSND
Siège social: Dakar Route des Almadies Zone 12 Lot D
Tél: (221) 33 859 51 00, Fax: (221) 33 820 60 10

EXC30144466639

ANNEXE VII

**Réconciliation de fonds reçus par le Projet en provenance
de la Banque Mondiale d'une part, et les fonds décaissés
par la Banque Mondiale d'autre part**

Période du 1er octobre au 31 décembre 2019 (en FCFA) IDA SERRP	
	MONTANTS
Balance d'ouverture au 1er octobre 2019	947 286 245
Plus : Transfert du bailleur	983 204 430
Moins : Transferts vers d'autres banques	0
Dépenses du 1er octobre au 31 décembre 2019	152 015 435
Trésorerie au 31 décembre 2019	1 778 475 240
Paiements en instance	
Solde au 31 décembre 2019	1 778 475 240
Solde corrigé (cours fin période)	1 778 475 240

ANNEXE VIII

Lettre d'affirmation



Agence de Développement Municipal

5, Avenue Carde
Immeuble Carde Rénovation - 3e étage
B.P. 6783 Dakar- Etoile
Tél. : (221) 33 849 27 10
Fax : (221) 33 842 25 76

001660

N°.....ADM/DG/SG/DAF/CC/CT

Dakar, le

30 JUIN 2020

Le Directeur Général

**LETTRE D’AFFIRMATION SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31
DECEMBRE 2019 DU PROGRAMME SERRP**

Cette lettre vous est adressée dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 du **Projet de Relèvement d’Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP)** et en application de vos normes et pratiques professionnelles.

En tant que responsable de l'établissement des états financiers, de la conception et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne, destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

1. Les états financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière du **Projet de Relèvement d’Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP)** ;
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre ;
3. Nous avons mis à votre disposition :
 - tous les livres comptables, les états annexes et documents financiers afférents à la comptabilité ;
 - tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers ;
 - tous les procès-verbaux des réunions des organes de gouvernance du **Projet de Relèvement d’Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP)** tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre ;
4. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes ;
5. Nous n'avons pas connaissance de :
 - a. faits significatifs liés à des fraudes, commises ou suspectées ;

- b. cas identifiés de non-respect des textes légaux et réglementaires, survenus ou potentiels, dont les conséquences devraient être prises en considération lors de l'établissement des états financiers ;
6. Nous n'avons pas connaissance d'insuffisances significatives de contrôle interne ou de déficiences majeures ;
 7. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle ;
 8. Nous attestons sur l'honneur que les dépenses portées dans les états financiers du **Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP)** ne sont pas engagées et réglées par une autre source de financement.

Cabinet Fideca
5, Avenue Carde DAKAR

Cheikh SALL



Cheikh SALL